

ASSOCIATION FRANCE PALESTINE SOLIDARITÉ NORD PAS-DE-CALAIS - Bulletin n°118 – Janvier 2018

AFPS 59-62 MRES (Maison Régionale de l'Environnement et de la Solidarité)

23, rue Gosselet - 59000 - LILLE Site : www.nord-palestine.org Bulletin : contact@nord-palestine.org

Edito : Offensifs en 2018 pour le soutien aux droits du peuple palestinien

Comme nous l'avons indiqué, il y a deux semaines dans un message Palestine, repris ici, nous souhaitons à toutes et tous une bonne année 2018 et nous indiquons en parallèle que cette année du 70ème anniversaire de la Nakba sera nécessairement une année de mobilisation vigoureuse pour le soutien au peuple palestinien

Cela est d'autant plus nécessaire que le peuple palestinien subit, de façon systématiquement organisée par Israël, une aggravation toute particulière de l'apartheid qui lui est imposé avec son cortège de crimes tandis qu'il aggrave sa dépossession Et la décision des USA de placer son ambassade à Jérusalem est lourde de menaces supplémentaires car Israël n'a plus de limites à la mise en œuvre de sa politique,

C'est une nouvelle ère qui vient de s'ouvrir, certes lourde de crimes multiples et d'annexions possibles, mais qui se place aussi au moment où la résistance palestinienne est plus vivante que jamais Ehed Tamimi, jeune Palestinienne de Nabi Saleh, est le symbole de cette résistance Au moment où ces lignes sont écrites, nous apprenons que sa détention est prolongée

Le samedi 20 janvier, dans l'unité à Lille, nous nous retrouvons dans la rue afin d'exiger sa libération comme celle de Khalida Jarrar, Salah Hamouri et les 7000 prisonniers palestiniens

La mobilisation de soutien pour le peuple palestinien est multiforme Ainsi nous allons répondre positivement à l'appel que nous venons de recevoir des handicapés de Gaza que nous avons reçus à Douai il y a un an **La rupture du blocus criminel et illégal de Gaza est un de nos objectifs**

Mais il est nécessaire de répondre positivement à l'appel de la société civile palestinienne de 2005 L'application des droits nationaux du peuple palestinien passe par la mise en œuvre du boycott, du désinvestissement, des sanctions contre Israël (BDS) C'est ce que pratique l'AFPS Nord-Pas de Calais depuis plus de 10 ans en lui donnant encore plus un caractère unitaire et de masse en 2018

En exigeant, par exemple, alors que le Président Macron a demandé à Netanyahu la libération de Salah Hamouri, le 10 décembre dernier, que des **mesures de rétorsion** soient prises, alors que notre compatriote est mi janvier 2018 encore en prison, **en vue de sa libération immédiate. Ce sont bien les sanctions qui s'imposent**

Jean-François Larosière

Mobilisation pour Ahed Tamimi et pour la résistance du peuple palestinien

AFPS Nord-Pas de Calais

Lille le 5 janvier 2018



En ce début d'année 2018 le message de vœux de l'AFPS Nord-Pas de Calais est nécessairement un appel à la **poursuite de la mobilisation unitaire** pour le soutien à la résistance du peuple palestinien face à l'apartheid imposé par Israël dans des conditions de plus en plus atroces.

Le message que nous diffusons concernant le sort de la jeune militante palestinienne Ahed Tamimi de Nabi Saleh, haut lieu de la résistance populaire palestinienne est révélateur de la répression qui s'abat sur le peuple palestinien. La décision des USA quant au choix de Jérusalem pour leur ambassade en Israël est un véritable appel au déchaînement colonial de la part de cet Etat avec son cortège de crimes multiples...

Nous devons entendre le message d'appel à la solidarité que lance la résistance palestinienne dans ses différentes composantes. Ceci, en tenant compte de la réalité de ceux et de celles qui luttent contre l'occupation. C'est ainsi que, parmi les projets futurs de l'AFPS Nord-Pas de Calais, figure une rencontre avec la réalisatrice du documentaire « Femmes palestiniennes en résistance ».

Nous voulons insister dès ce début d'année nouvelle sur la nécessité du boycott d'Israël dans ses différents aspects. D'abord parce que l'appel BDS de 2005 émane de la société palestinienne, mais aussi parce que, devant l'étendue des crimes israéliens, les laisser impunis confine à la complaisance. Les Etats occidentaux dont la France, ont leurs responsabilités, mais le mouvement social de solidarité avec le peuple palestinien possède les siennes. Il peut et doit peser pour l'application des droits nationaux du peuple palestinien.

Ensemble, nous pouvons faire reculer Israël et remporter des victoires sur l'apartheid et ouvrir la voie à l'application de ces droits.

Enfin ce message popularise l'appel : « **2018 le temps de la Palestine** » avec la volonté de faire de 2018 l'année de la Palestine en France.



2018 LE TEMPS DE LA
PALESTINE

Salah Hamouri doit recevoir au plus vite sa médaille à Auby

LA MÉDAILLE DE LA VILLE POUR SALAH HAMOURI

Cela fait 140 jours que ce Franco-Palestinien est à nouveau détenu dans une prison israélienne. « Salah Hamouri n'a rien fait. Ce n'est pas un criminel, il veut juste être un citoyen libre dans son pays », s'est insurgé Freddy Kazmarek, soutien de l'avocat qui, à 32 ans, a déjà passé près de six ans en détention. « Dans un silence total », a déploré le maire qui a décidé de briser l'indifférence sur le sort de ce détenu politique en lui décernant la médaille de la Ville.

La Voix du Nord 14/01/18
éd. Douai

L'AFPS Nord-Pas de Calais vient de recevoir, à son siège, à Lille, du Chef de Cabinet du Président de la République, un courrier précisant la position de celui-ci quant au sort de Salah Hamouri, arrêté le 23 août 2017, et placé en détention administrative le 29 août

Ce courrier fait le point sur la position de la France quant au sort de Salah en ce début d'année **Il indique en particulier que « le Président de la République a évoqué le sujet avec Benjamen Netanyahu, Premier Ministre d'Israël, lors de leur rencontre le 10 décembre dernier et a demandé la libération de Monsieur Hamouri »**

Elsa Lefort, épouse de Salah, indique après avoir pris connaissance de ce courrier : « Pas à pas nous avançons , Si le Président de la République a demandé à Netanyahu la libération de Salah Hamouri, c'est grâce à vous toutes et tous, mobilisé-e-s depuis le 23 août pour interpellier sans relâche les autorités françaises »

Une précision : Salah était emprisonné dans le Neguev, au sud d'Israël, il a été brusquement changé de prison le 31 décembre, il est **maintenant détenu près de Haïfa** Ces représailles des autorités d'occupation, font partie de l'arsenal répressif, utilisé par Israël, contre les prisonniers palestiniens, et que Salah avait décrit lors de ses rencontres régionale en 2012

La mobilisation pour Salah est intense dans le pays et le Nord-Pas de Calais et elle est largement diversifiée avec des personnalités, des élus, des associations et syndicats de plusieurs sensibilités **Ce dont témoigne ce qui se passe dans les villes du Pas de Calais et du Nord comme Avion, Grenay Roubaix, Tourcoing ou Auby Ce qui contraint des médias, tels que la Voix du Nord, à rompre l' »omerta » observée sur Salah**

Ainsi que le déclare Elsa Lefort : « La demande du Président date de plus d'un mois, Salah est toujours en prison Citoyen-ne-es, associations, syndicats, élu-e-s, amplifions les interpellations » Pour sa part l'AFPS Nord-Pas de Calais ajoute : Salah doit recevoir sa médaille à l'Hôtel de Ville d'Auby (comme l'indique la coupure de presse jointe le conseil municipal vient de lui attribuer la médaille de la ville)

C'est ce que nous revendiquerons dans l'unité le samedi 20 janvier 2018 lors d'un rassemblement à 15 h Grand'Place à Lille

Jean-François Larosière

Monsieur Jean-François LAROSIÈRE
Président de l'Association France Palestine
Solidarité Nord-Pas de Calais
MRES 23 RUE GOSSELET
59000 LILLE

Paris, le 08 JAN. 2018

Monsieur le Président,

Vous avez souhaité appeler l'attention du Président de la République sur la situation de notre compatriote, Monsieur Salah HAMOURI, détenu à Jérusalem depuis le 23 août 2017, placé en détention administrative le 29 août et qui fait l'objet d'une procédure judiciaire.

Soyez assuré de toute l'attention portée à votre intervention.

Depuis qu'ils ont été prévenus de son arrestation, l'ensemble des services français, à Paris comme à Jérusalem, ont suivi avec la plus grande attention la situation de Monsieur HAMOURI, en lien avec sa famille et son avocat-conseil. En particulier, ils ont immédiatement demandé aux autorités israéliennes de permettre l'exercice de la protection consulaire prévue par la convention de Vienne du 24 avril 1963. A l'issue de ces démarches, le Consul général à Jérusalem a pu rendre visite à Monsieur HAMOURI sur son lieu de détention le 3 septembre. Par ailleurs, à la demande de notre compatriote, la France a réitéré ses appels aux autorités israéliennes à permettre que son épouse, ressortissante française, et son enfant le rejoignent à Jérusalem.

Le 22 octobre, la Cour Suprême de Jérusalem a rejeté l'appel du jugement du 18 septembre de mise en détention administrative de six mois pris à l'encontre de Monsieur HAMOURI.

Face à cette situation, la France a rappelé son attachement au respect de la IV^{ème} convention de Genève. Le recours extensif à la détention administrative doit rester une mesure d'exception, d'une durée limitée, et s'effectuer dans le respect des droits du détenu et du droit à un procès équitable. Elle a également, à travers le porte-parole du Quai d'Orsay, demandé publiquement la libération de Monsieur HAMOURI.

Le Président de la République a évoqué le sujet avec Monsieur Benjamin NETANYAHOU, Premier ministre d'Israël, lors de leur rencontre le 10 décembre dernier et a demandé la libération de Monsieur HAMOURI.

La famille de ce dernier a été reçue à plusieurs reprises à l'Élysée pour faire le point et échanger sur les moyens les plus efficaces pour venir en aide à notre concitoyen.

Les services français sont mobilisés sur ce sujet et continueront à l'être dans les prochaines semaines.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



François-Xavier LAUCH

L'AFPS Nord-Pas de Calais présente
ses meilleurs voeux pour 2018
pour vous, votre famille et vos amis



Face à l'apartheid israélien
unité pour la justice et la paix
pour le peuple palestinien

Agenda

<p>Samedi 10 février à 11h, Place des Buisses à Lille: Action BDS « Non aux liaisons dangereuses des banques françaises avec la colonisation israélienne! » A l'appel de l'AFPS 59/62 et la Communauté palestinienne du Nord</p>
<p>Lundi 12 février à 9h, salle Georges Clemenceau au Palais du Luxembourg à Paris : Colloque « A-t-on le droit de contester la politique israélienne ? » Organisé par l'AFPS, sous le patronage de Mme Esther Benbassa</p>
<p>Samedi 17 février à 10h à la MRES à Lille : CA de l'AFPS 59/62</p>
<p>Samedi 10 mars : Projection-débat du film « Femmes Palestiniennes en résistance »</p>
<p>Mardi 13 mars à 20h au cinéma Le Méliès à Villeneuve d'Ascq : Projection-débat du film « Derrière les fronts. Résistances & résiliences » en présence de la réalisatrice Alexandra Dols et organisé par l'AFPS de Villeneuve d'Ascq</p>
<p>Samedi 14 avril à la MRES à Lille: 14h : CA de l'AFPS 59/62 15h : Assemblée Générale annuelle de l'AFPS 59/62</p>
<p>Mardi 1er mai à Lille: Cortège Palestine dans la manifestation</p>
<p>Mardi 1er mai à Arras: Salon du Livre « les colères du Présent » avec stand AFPS 59/62</p>
<p>Samedi 12 mai: « 70 ans de la Nakba »</p>
<p>Samedi 19 et dimanche 20 mai à Avion: Fête de l'Humain d'Abord avec stand AFPS 59/62</p>

BULLETIN D'ADHÉSION 2018

Les Palestiniens ont besoin de nous, l'AFPS à besoin de vous :
Adhérez !

Nom : Prénom

Adresse :

Code Postal : Commune :

Tél. domicile : I ___ I ___ I ___ I ___ I ___ I Tél. mobile : I ___ I ___ I ___ I ___ I ___ I

E-mail : @

Profession : Année de naissance :

Cette grille n'est qu'indicative, adhérez et cotisez selon vos moyens

Depuis plusieurs années, l'AFPS a adopté un système de cotisation permettant à chaque adhérent de contribuer suivant ses moyens.

La grille ci-contre établit la contribution annuelle suivant le revenu mensuel. Il appartient à chacune et à chacun de déterminer librement et en toute responsabilité son niveau de cotisation sur cette base.

Avec la cotisation, le journal interne trimestriel de l'AFPS Palestine Solidarité (PalSol) vous est proposé pour un prix annuel de 5 €. Vous recevrez également, si vous nous avez indiqué votre adresse e-mail, la lettre électronique d'informations hebdomadaire de l'AFPS.

Tranche	Revenus mensuels	Cotisation annuelle	
		Avec Palsol	Sans Palsol
1	Moins de 500 € / mois	10 €	5 €
2	de 500 à 1000 € / mois	25 €	20 €
3	de 1000 à 1500 € / mois	40 €	35 €
4	de 1500 à 2000 € / mois	55 €	50 €
5	de 2000 à 2500 € / mois	70 €	65 €
6	de 2500 à 3000 € / mois	85 €	80 €
7	de 3000 à 3500 € / mois	100 €	95 €
8	Supérieurs à 3500 € / mois	120 €	115 €

Je cotise dans la tranche n° soit€

Avec la cotisation vous recevez le journal interne *Palestine Solidarité* (4n°/an soit 5€) et notre lettre électronique d'infos mensuelle.

@ N'oubliez pas d'indiquer votre adresse électronique @

Je soutien les activités de l'AFPS et verse la somme de €.

J'adresse un don pour « SOS Palestine » d'un montant de €

(Des frais de gestion de 7% seront prélevés par l'association sur ce don)

Je verse la somme totale de€

Signature

Chèques à l'ordre de l'AFPS Nord Pas-de-Calais

La réduction d'impôts est de 66% sauf pour les abonnements, dans la limite de 20% du revenu imposable annuel

Association France Palestine Solidarité Nord - Pas-de-Calais- MRES - 23, rue Gosselet -59000 Lille